[illegible] composition n'est modifiée. La majorité de l'unitaire est formée [illegible] qui ne sont pas [illegible] de la Ligue des patriotes ou de la Patrie française. Tout ce monde est venu pour siéger à l'audition des témoins à décharge.

M. Jules Lemaître, qui guère la scène, [illegible] [illegible] à l'audition. On croyait qu'il serait à la barre, où manière de candidat et il se borne à déclarer, en réponse à divers questions qui lui sont posées, que M. Demanche est un républicain qui n'a jamais songé à [illegible] [illegible] que M. de Sahuc-Pouyet [illegible] qu'il n'a jamais eu l'idée de [illegible] avec M. Déroulède, que M. Guérin et M. Cadenat n'étaient à la réunion de Saint-Cloud, que les manifestations nationalistes sont toujours été provoquées par celles des dreyfusards.

— Même l'attentat de Rouilly et la manifestation d'Auteuil n'ont rien vu que pour le Président de la République? demande le procureur général.

Cette question, à laquelle M. Jules Lemaître refuse de répondre, soulève quelques protestations.

Le président d'en donne à juste titre, car le ministère public a incontestablement le droit d'interroger les témoins.

— Oui, dit-on à droite, mais pas sur ce ton!

A quoi le procureur général répique qu'il a respecté les droits de la défense vis-à-vis des témoins à décharge.

Mais rien ne rassurer notre droit, ajoute le président.

Mais nulle que M. Jules Lemaître se ravise.

Il maintient que le jury de la Seine, en acquittant M. Déroulède, a entendu approuver la manifestation de Rouilly et que celle d'Auteuil a été la réponse de l'élection présidentielle.

De vives réclamations se font entendre alors et M. Fallières sommonde le témoin qui se tire d'affaire en expliquant qu'il n'apporte pas une appréciation personnelle mais que peut être l'élection présidentielle est l'explication de la manifestation.

M. Millevoye, qui dépose ensuite, donne aussi un brevet de républicanisme à M. Déroulède, au jeune Cerilly, à M. Dubuc, à M. Barrès et, par surcroît à M. Marcel Habert. Mais il se prétendant surtout de se tailler une petite réclame personnelle en racontant ses négociations entre M. Guérin et le ministère de l'intérieur à la veille de la capitulation du fort Chabrol.

M. Georges Dannemon recommence ensuite la déposition de M. Jules Lemaître, puis on entend des témoins d'une importance secondaire, M. Bozé de Castelline, dont la tête de moulin frisé et l'impeccable redingote produisent beaucoup d'impression sur les spectateurs des tribunes, M. Jamet, M. Poirier de Narçay.

* *

Ces dépositions n'ont aucun intérêt. Après 40 minutes de sommeil M. Turquet, l'ancien député boulangiste, vient déclarer, aux rires de toute l'assemblée, qu'il a embauché et payé des individus pour faire des manifestations.

Guérin et le colonel Monteil expliquent que la Fédération des Ligues n'avait nullement pour but de convertir le gouvernement de la République.

Enfin, dans sa redingote noire, la bretonnière ornée de la rosette de la Légion d'Honneur, le colonel Monteil parle d'une voix brève avec une abondance de gestes qui n'a rien de militaire.

Il soutient au contraire que la Fédération des Ligues exprimaient par sa prefet de police, comme le nom du comparé, devait se maintenir sur le terrain constitutionnel.

On peut tout ce que l'on veut, dit-il. Après la longue harangue du colonel Monteil, on entend M. Paulin Méry, qui déclare que déroulède n'a jamais touché d'argent des royalistes.

M. de Cassevelle, fils de l'amiral, et plusieurs membres de la Jeunesse royaliste déposent dans le même sens que M. Paulin Méry.

En tout, cent témoins. Assez patience.

T. H.

Le Congrès général socialiste

Paris, 8 décembre. — La séance est ouverte à trois heures moins dix.

M. Pommier, qui représente les syndicats qui figurent au congrès, est nommé président, ce qui amène quelques protestations.

Au début, M. Marcel Sembat avait annoncé que la commission achèvait ses travaux sur la proposition Gerault et autres résolutions dont elle est saisie. Mais qu'incessamment le congrès entendrait son rapport.

En attendant le président donne lecture d'une motion d'un délégué de Joisy-le-Roi, M. Gesin, [illegible] contre l'antisémitisme.

Diverses autres résolutions sont déposées ensuite à la tribune. Elles ont en faveur des travailleurs agricoles, sources oubliés dans les congrès, et est soutenue à la tribune par son auteur, qui représente les bûcherons du Cher et qui s'efforce de démontrer que la plupart des lois votées en faveur des ouvriers ne les touchent pas.

Il est 3 heures 1/4; on est toujours dans l'attente du rapport de la commission et dans la salle on prête peu d'attention à ce qui se passe à la tribune.

On constate quelques vides parmi les délégués, quelques-uns ayant quitté la province, ayant été obligés de quitter Paris.

Une motion demandant la suppression des armées permanentes et des corps disciplinaires d'infanterie est adoptée à l'unanimité.

On suspend à 3 heures 30 la séance qui n'est reprise que quelques minutes après. M. Jaurès prend la parole.

La commission a été si longtemps avant d'établir ses conclusions, ce n'est pas qu'il se soit élevé des difficultés, bien au contraire, puisque le rapport qui vous sera proposé a été adopté à l'unanimité; mais il fait le temps matériel pour transcrire ces résolutions. Nous vous proposons de suspendre la séance jusqu'à 4 heures 30 pour permettre aux délégués de donner aux organisations, communistes des décisions qui ont été prises, et afin d'obtenir dans le congrès la même unanimité qui s'est rencontrée dans la commission.

Cette motion est adoptée et la séance est levée à 3 heures 40.

La séance est reprise à cinq heures. Mme Sorges monte à la tribune et propose au congrès d'envoyer une adresse de félicitations aux grévistes de Montceau-les-Mines et de féliciter la fraternité des gendarmes pendant les dernières grèves.

Cette proposition, qui soulève un certain tumulte, est renvoyée à la commission.

L'attitude du Parti dans les conflits bourgeois

Un délégué fait remarquer que l'on pourrait attaquer la discussion de la deuxième question inscrite à l'ordre du jour (général du congrès, avant la séance de ce soir.

Cette question est ainsi conçue : « De l'attitude à prendre par le parti socialiste dans les conflits électoraux [illegible] bourgeoisies, [illegible] contre le militarisme, le cléricalisme, l'antisémitisme, le nationalisme ».

A ce sujet, le citoyen Gérardin Richard croit qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir une discussion qui ranimerait les passions à un moment où le désir d'unité la plus complète anime tous les socialistes.

Dans les crises récentes, dit-il, nous avons tous agi dans l'intérêt supérieur du socialisme.

Le citoyen Jaurès est d'avis contraire et veut discuter cette question. Le tumulte devient assez grand; le président est absolument impuissant à rétablir l'ordre.

Enfin le citoyen Brunellière, de Nantes, propose la motion suivante :

« Le Congrès flétrit les nationalistes et les antisemites qui sont les travailleurs au garde contre toutes ces formes de la réaction. »

Cette motion est votée à l'unanimité par tous les délégués qui se lèvent de leurs places, agitent leurs cartes et crient : « Conspuons Rochefort. Barbès à poux », en même temps que d'autres chantent l'*Internationale*.

La séance est levée à 6 heures.

DERNIÈRE SÉANCE

Le Congrès socialiste a tenu ce soir sa dernière séance, sous la présidence de M. Sembat.

Avant de donner la parole au rapporteur de la commission, le président invite les membres de la Commune qui se trouvent dans la salle, à prendre place à ses côtés.

Les citoyens Vaillant, *Rite Mey, Henri Plas*, Camelinat, Champy, Jacquinard, Faberot, Clérisui, Legrandey, etc., franchissent les gradins.

L'organisation du parti

Le citoyen Louis Dubreuilh, secrétaire et rapporteur de la commission, a la parole. Il lit les conclusions qui sont les substance :

« Le parti socialiste est fondé sur la base des principes figurant dans la formule de convocation au Congrès ».

« Il se compose :

« 1° Des groupes organisés;

« 2° Des Fédérations régionales et départementales;

« 3° Des groupes divers lorsqu'il n'existe pas de fédération dans le département;

« 4° Des Syndicats ouvriers adhérent à la formule officielle. Bref;

« 5° Des coopératives adhérant aux principes qui devront abandonner une partie de leurs bénéfices à la propagande du Parti. »

« Le Congrès se réunira tous les ans, chaque année dans une région différente. Une exception sera faite l'année prochaine en raison de l'Exposition.»

« Un comité général du parti fonctionnera en permanence; chaque organisation y sera représentée par un membre de délégué en proportion du nombre des adhérents à raison de 1 délégué par 50 mandants ou partie de 50.

Chaque organisation versera au comité central une somme à fixer proportionnellement au nombre de ses membres».

« Il n'y aura aucun organe officiel du parti; la liberté des discussions est entière; mais pour éviter des confusions, se conformerait aux décisions du Congrès interprétées par le comité général».

« Les journaux du parti s'abstiendront de politiques pouvant attiquer une organisation et seront susceptibles d'être blâmés par le Comité.»

« Il sera procédé à la constitution d'un groupe parlementaire unique sous le contrôle direct du comité général. »

« Nul ne pourra être candidat socialiste s'il ne rapporte, sous sa profession de foi, les principes qui ont servi de base à la convocation du Congrès ».

Les adhésions

Le lecture de ces conclusions est accueillie par des applaudissements; quand le calme se rétablit, commence le défilé des délégués qui viennent aux noms des organisations qu'ils représentent, déclarer qu'ils adhèrent à ce programme.

M. Delory, au nom du Parti ouvrier français, Landrin, au nom des socialistes révolutionnaires; Jaurès, au nom des socialistes indépendants; Bigoni, au nom du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire; Morel au nom de la Fédération des travailleurs socialistes français; Brunellière, au nom des fédérations d'ouvriers et d'employés de la Grande-Providence, viennent successivement apporter l'adhésion unanime de leurs mandants.

M. Gérardt-Richard, au nom de la rédaction de la *Petite République*, déclare que son journal n'aura d'autre objet que de faire respecter les décisions du Congrès.

MM. Viviani, Hamelin, représentant des coopératives, Zévaès, au nom de la fraction parlementaire du parti socialiste et au nom des groupes socialistes révolutionnaires font des déclarations enthousiastes.

M. Fournière, au nom des socialistes indépendants annonce que le groupe socialiste parlementaire est composé de MM. Bajenate, Zévaès et Fournière, mardi prochain, à une heure.

M. Navarre vient le dernier affirmer l'adhésion du groupe socialiste du conseil municipal.

Le président demande aux délégués à ne vouloir voter par mandats.

Aussitôt tous les assistants se lèvent, agitent leurs cartes rouges au milieu d'une clameur formidable.

Les conclusions de la commission sont adoptées à l'unanimité.

L'enthousiasme

M. Sembat pousse le cri de : «Vive la Sociale, Vive la Commune» pendant que la salle entonne *des refrains révolutionnaires*.

On se précipite sur les drapeaux et les bannières qui décorent les murs, on les hisse sur l'estrade de manière à former une sorte de dôme au-dessus des membres du bureau.

M. Ghesquière, adjoint au maire de Lille, entonne les couplets de l'*Internationale*, dont tous les assistants, audité, reprennent en chœur le refrain.

La sortie

L'enthousiasme est à son comble. Les drapeaux rouges sont pris d'assaut et le cortège s'étendard du parti ouvrier porte par M. Ebers franchit la porte et pénètre dans la rue *Jupy* entraînant par une foule qui crie : « Vive la Commune ! »

Les agents se précipitent pour s'en emparer et une bousculade se produit. Les socialistes parviennent à rentrer dans la salle avec leur drapeau.

Dans la rue, M. Zévaes harangue la foule.

Enfin, le cortège, dans un ordre parfait, cette fois, reparaît, et prend avec son escorte, le boulevard Voltaire, *dans la direction de la place de la République*.

Il est 9 heures 45.

Dans la rue

Après les représentants du Parti ouvrier français, les autres organisations franchissent enfin aussi avec leurs drapeaux la porte du manège.

Les agents n'étant pas en nombre, ne peuvent s'opposer à ce que deux drapeaux rouges soient arborés. Les deux manifestants se sont engagés ainsi jusqu'au boulevard Voltaire et sont descendus jusqu'à la rue de la Roquette.

La, des renforts de police s'opposent aux socialistes, et *après une légère bagarre* le cortège gagnée de quelques cris de : « A bas Galliffet », dans la rue Rampe rouges sont mis dans leur gaine.

On se dirige, toujours au son de l'« Internationale», vers le cafe de la Mairie, qui est totalement envahi. *Tous les manifestants ne peuvent* y pénétrer, et un citoyen juché sur une table, harangue la foule, cet établissement, entonne l'«Internationale.»

Des agents dispersent les manifestants qui se reforment aussitôt sur le boulevard Voltaire à la hauteur de l'église Saint-Ambroise.

Ils arrivent en assez grand nombre sur la place de la République où, groupes autour de la statue, ils chantent une chanson socialiste. Ils descendent ensuite par la rue Turbigo jusqu'à la rue Beaubrun et se retirent ensuite chacun de leur côté dans le plus grand calme.

Instructions du Pape
AUX CONGRÉGATIONS

Paris, 8 décembre. — La Cour de Rome vient d'envoyer des instructions confidentielles aux congrégations qui se coudoient à tout dans le cas où les Chambres, restant les lois proposées par le gouvernement, les privilèges dont jouissent aux associations religieuses disparaîtraient.

Le pape n'est pas décidé, nous dit-on, à une résistance qui pourrait rendre très difficile la situation du clergé concordataire. Les ordres religieux vient par les projets actuels sont chargés de rechercher les moyens de perpétuer leur existence dans les conditions nouvelles qui leur seraient faites.

Parmi les instructions envoyées sous cette forme, il faut signaler l'autorisation donnée aux supérieurs locaux des congrégations, de relever leurs prêtres de l'obligation de porter l'habit monastique.

Condamnation du « Bon Pasteur »

Avignon, 8 décembre. — Le tribunal a condamné à 25 francs d'amende la supérieure du *Bon Pasteur* et à 10 francs d'amende la directrice de l'orphelinat de la *Grande-Providence*, pour infraction à la loi sur le travail des enfants.

LA BELGIQUE
Incendie des moulins de Charleroi

Charleroi, 8 décembre. — Un immense incendie vient de détruire les importants moulins Dubois, à Charleroi. Le feu, qui s'est déclaré à neuf heures du matin, durc encore. Tout un quartier de maisons est menacé. Les magasins contenaient 19,000 sacs de blé. Les dégâts sont évalués à plus d'un million.

L'incendie s'est propagé avec une telle rapidité qu'on a eu à peine le temps de purger les chaudières pour éviter une explosion; par une brèche pratiquée à coups de hache, la grain s'écoule à torrents, mais il ne pourra plus être utilise. On craint de voir l'immense magasin s'écrouler. Le travail des pompiers est très difficile.

On suppose que le feu a été communiqué par l'échauffement d'un ventilateur, car on n'allume pas de feu dans le moulin; la production était de 700 à 800 sacs par jour.

Dernière Heure

LA GUERRE
entre l'Angleterre & le Transvaal

A la frontière ouest

Londres, 8 décembre. — Une dépêche d'Orange-River annonce qu'on a fait sauter près de Grapan un petit pont sur lequel passe le chemin de fer. Le télégraphe est coupé. Des patrouilles déclarent avoir entendu une forte canonnade.

Echange de prisonniers

Londres, 8 décembre. — Le général Joubert a proposé un échange de prisonniers. Il offre de relâcher *lady Sarah Wilson* correspondante du *Daily Mail*, en échange d'une femme boere actuellement à Mafeking.

LA BATAILLE DE GLENCOE
d'après les Boers

Londres, 8 Décembre. — Le général Lucas-Meyer, qui a commandé les Boers lors de la bataille de Glencoe et non 9000.

A Talang-Hill, les Boers n'étaient que 900 et n'avaient pas de artillerie.

Il ne abandonnait qu'un seul homme de l'infanterie anglaise soit parvenu au sommet de la colline.

Les Boërs ne se sont pas enfuis; ils se sont tout simplement retirés en bon ordre après une cessation d'hostilités pour permettre l'enlèvement des morts et des blessés. Cette trêve aurait été consentie par le général Simons. Les Boers n'avaient que trois tués; pas un seul de leurs canons n'a été pris ni mis hors de service.

Mutinerie de hussards

Londres, 8 décembre. — Les *Evening News* raconte que le 6e hussards s'est révolté au camp Alderson. Cette mutinerie a été causée par une question de présséance entre militaire. Les hussards, fidèles au tour royal, ne veulent pas être placés sous le contrôle de l'Army-service corps. Ils ont levé l'étendard de la révolte contre le rit-pain-sel de Sa Majesté. On a dû faire le siège de la chambrée.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment ils ont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur le projet de résolution de M. Charles Bernard et plusieurs de ses collègues, relative à la séparation des Eglises et de l'Etat :

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Lamendin.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Barrois, Bersez, Boudenoot, Cochin, Dehove, Delaune, Dussausoy, Evrard Eloy, Fasien, Graux, Guillain, Jonnard, Loyer, de Mantalembert, Morrette-Ledieu, Motte, Pouyat, Pichon, Ribot, Roger, Rose, des Rotours, Sirot, Taillandier, Weit-Walter.

Nont pas pris part au vote : MM. Dansette, Dron, Lemire, Lepée.

La Chambre a repoussé le projet par 319 voix contre 196.

* *

Dans le scrutin sur l'amendement de M. Chauvière tendant à la suppression des chapitres de l'Etat relatifs au culte :

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Dron, Lamendin, Lepée.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Barrois, Bersez, Boudenoot, Cochin, Dansette, Dehove, Delaune, Dussausoy, Evrard Eloy, Fasien, Graux, Guillain, Jonnard, Lemire, Loyer, de Mantalembert, Morrette-Ledieu, Motte, Pouyat, Pichon, Ribot, Roger, Rose, des Rotours, Sirot, Taillandier, Weit-Walter.

Nont pas pris part au vote : MM. Dansette, Dron, Lemire, Lepée.

La Chambre a repoussé le projet par 319 voix contre 196.

La dénaturation de l'alcool

M. Marcel Delaune nous communique les lettres suivantes qu'il a adressées aux ministres de l'agriculture et des finances :

Paris, le 5 décembre 1899.

Monsieur le Ministre de l'agriculture,

Le 22 novembre dernier j'ai l'honneur d'accompagner un votre cabinet la société des Agriculteurs du Nord et d'insister personnellement sur la question des vecoles denaturées, pour laquelle je sollicitai votre concours auprès de Monsieur le Ministre des finances.

J'ai l'honneur de vous remettre inclus le détail des vœux émis le 19 novembre à la réunion de Lubercourt et d'attirer d'une façon plus particulière *votre attention sur quatre de ces vœux qui peuvent* se résumer ainsi :

a.) Adhésion des Agriculteurs et distillateurs dans la Commission de denaturation actuellement aux mains des détenteurs du gaz, de l'électricité, du pétrole et du antiphlogène.

b.) Modification à apporter à la formule du dénaturant actuellement peut et beaucoup trop cher et ne répond pas aux progrès modernes).

c.) Suppression du vert malachite dans la dénaturant de la Regie, qu'il rend impropre au service de l'éclairage et de la force motrice, sans présenter aucune garantie sérieuse contre la fraude.

d.) Autorisation de distiller les lies à tous degrés au dessus de 90° (alcool à 96° ayant un effet utile de 50 fois supérieur à celui de l'alcool (à 50°).

Ces quatre propositions n'exigent aucune intervention législative; leur adoption ne dépend que de votre seule volonté; elle développerait sur plus tard point l'emploi de l'alcool dénaturés carburé pour l'éclairage et la production de la force motrice; les ouvriers du Nord vous en seront reconnaissants de votre initiative pour pouvoir fonctionner pratiquement.

L'Agriculture vous serait à jamais reconnaissante Monsieur le Ministre, de la décision que vous aurez ainsi prise en faveur de l'utilisation de ses produits.

Veuillez agréer, M. le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Marcel DELAUNE.
Député du Nord.

Paris, 5 décembre.

Monsieur le Ministre des finances,

Le 19 novembre dernier, une importante réunion d'agriculteurs et de distillateurs (Pas-de-Cal.), et adopté, à l'unanimité, les vœux dont j'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus le texte complet.

Je me permets, Monsieur le Ministre, d'insister d'une façon toute spéciale sur d'ici ces vœux dont l'urgence s'impose plus particulièrement à votre attention éclairée et qui se résument comme suit :

Admission des agriculteurs et distillateurs dans la commission de dénaturation actuellement aux mains des défenseurs du gaz, de l'électricité, du pétrole et du antiphlogène.

Modification à apporter à la formule du dénaturant actuel (liquel est beaucoup trop cher et ne répond pas aux progrès modernes).

Suppression du vert malachite dans le dénaturant de la Régie, qui l'est impropre au service de l'éclairage et de la force motrice, sans présenter aucune garantie sérieuse contre la fraude.

Autorisation de distiller les lies à tous degrés au dessus de 90° (alcool à 96° ayant un effet utile de 50 fois supérieur à celui de l'alcool à 50°).

Si votre haute intervention parvient à décider Monsieur le Ministre des Finances à entrer dans la voie qui lui est tracée par ces programmes très modestes, vous aurez mérité, Monsieur le Ministre, toute la reconnaissance de l'Agriculture.

Veuillez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Marcel DELAUNE,
Député du Nord.

Monsieur le Ministre des finances,

Le 19 novembre dernier, une importante réunion d'agriculteurs et de distillateurs (Pas-de-Cal.), et adopté, à l'unanimité, les vœux dont j'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus le texte complet.

Je me permets, Monsieur le Ministre, d'insister d'une façon toute spéciale sur d'ici ces vœux dont l'urgence s'impose plus particulièrement à votre attention éclairée et qui se résument comme suit :

Admission des agriculteurs et distillateurs dans la commission de dénaturation actuellement aux mains des défenseurs du gaz, de l'électricité, du pétrole et du antiphlogène.

Modification à apporter à la formule du dénaturant actuel (liquel est beaucoup trop cher et ne répond pas aux progrès modernes).

Suppression du vert malachite dans le dénaturant de la Régie, qui l'est impropre au service de l'éclairage et de la force motrice, sans présenter aucune garantie sérieuse contre la fraude.

Autorisation de distiller les lies à tous degrés au dessus de 90° (alcool à 96° ayant un effet utile de 50 fois supérieur à celui de l'alcool à 50°).

Si votre haute intervention parvient à décider Monsieur le Ministre des Finances à entrer dans la voie qui lui est tracée par ces programmes très modestes, vous aurez mérité, Monsieur le Ministre, toute la reconnaissance de l'Agriculture.

Veuillez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Marcel DELAUNE,
Député du Nord.

La loterie du Sanatorium

Nous avons annoncé qu'un projet de résolution avait été déposé à la Chambre tendant à autoriser une loterie de trois millions au profit du Sanatorium de St-Pol-sur-Mer.

D'autre part, l'Œuvre des Enfants tuberculeux d'Ormesson demandait la même autorisation pour une loterie de quatre millions.

Les Comités d'administrations des deux établissements se sont mis d'accord pour joindre leurs projets et aujourd'hui, la Chambre, à l'unanimité, sur le rapport de M. Rabier, député d'Orléans, a voté un projet de résolution invitant le gouvernement à autoriser (en faveur du Sanatorium de St-Pol et de l'hôpital d'Ormesson) une loterie de sept millions de francs.

Le mode d'émission et le contrôle des coupons de cette loterie seront réglés par un arrêté de M. le ministre de l'Intérieur.

Les trois quarts du produit net de la loterie seront versés au Sanatorium; les quatre sentièmes restant appartiendront à l'Œuvre d'Ormesson.

Nous félicitons la Chambre de son vote et aussi notre ami M Georges Vancauwenberghe de voir ainsi couronner grandiosement ses efforts.

Une nouvelle ère de prospérité s'ouvre pour sa *création si bienfaisante.*

Union des Sociétés de secours mutuels

Dimanche prochain 10 decembre aura lieu à deux et demie à Valenciennes, au théâtre, l'installation du comité d'arrondissement de Valenciennes. Tous les mutualistes sont priés d'y assister. M. Eugène Roche, membre du conseil supérieur de la mutualité, fera une conférence sur la nouvelle et les bienfaits de la prévoyance.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Dans la journée d'hier, une grande détente s'est produite dans la situation des grèves.

A la filature de M. Ch. Pollet, *rue de la Redoute*, un arrangement étant intervenu entre les grévistes et le patron au sujet de l'adoption des primes, hier matin les 415 grévistes ou chômeurs ont repris le travail.

Dans la rue Gambetta, chez de l'établissement de MM. les fils d'Alfred Motte, rue Molière, établissement dit les 4 quatre métiers », Après s'être mis en grève jeudi, ont repris le travail hier matin sans avoir obtenu l'augmentation qu'ils sollicitaient.

Actuellement, il ne reste plus que deux grèves (exposition mécanique, rue Autorse au pied.

Ce sont celle de M. E. Moïse, rue d'Avelghem et celle de la filature de M. Amédée Prouvost, rue de Beaumont.

C'est dans cette dernière que le plus parfait que les grévistes font des promenades en ville.

La débacle des trieurs commence à intéresser vivement la population.

Il doit certainement y avoir un terrain d'entente, ne le trouverait-on pas parce que certains trieurs de la rue d'Avelghem sont de proches parents de quelques principaux employés de la maison?

Cette raison serait mesquine et nous croyons qu'avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, cette malheureuse grève sera bientôt terminée.

Pourtant, que les ouvriers veillent en songeant à la grève des rentiers, de triste mémoire, qu'ils ne commettent ce pas des remplacés sans bruit et par fraction.

Cela s'est fait jadis, cela pourrait se faire encore, mais ce n'est pas ce que M. E. Motte en arrive à employer de tels procédés.

A TOURCOING

Il y a encore, à l'heure actuelle, 43 établissements industriels de notre ville où existent des grèves plus ou moins importantes par le nombre de ouvriers.

C'est d'abord à la filature Leroux frères, rue de la Blanche-Porte; aux deux tissages Bayart-Parent frères, rue Fin-de-la-Guerre et du Conditionnement. On connaît la conduite de ces bons patrons chrétiens qui ne daignent même pas recevoir leurs ouvriers. Le bonne petite *Croix* du bon Dieu, toujours si ardente à morigener les ouvriers, n'a pas une parole contre les patrons qui se montrent si inhumains en la circonstance.

Il faut ajouter le tissage Alphonse Pollet rue de Bréforet où un pareille détestable contre un ouvrier a amené des remuements à faire sortir de solidarité et a déserter l'atelier.

Enfin il y a grève partielle aux peignage Lamon, Fouan-Lemas, et Achille et Pierre Pollet.

Au peignage Lorthiois-Motte, complètement arrêté depuis deux jours, on a affiché hier le nouveau tarif destiné à entrer en vigueur à partir du lundi 11 courant.

Accompagnant ce tarif nouveau, les patrons ont fait également affiché un avis à leurs ouvriers qui ne rentreraient pas à la date du 11 seraient considérés comme ne faisant plus partie de l'établissement.

Grèves partielles aussi aux filatures Joire, rue de la Latte, Dewavrin, Flipo fils aîné et Duvillier-Motte.

La grève des trieurs de la maison Abadie Aguirre, rue du Conditionnement, n'a pas encore reçu de solution.

Fin de la grève à la teinturerie Rousseau et Cie

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer la fin de la grève à la teinturerie Rousseau et Cie, rue Verte.

L'accord s'est fait hier après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, entre les délégués des ouvriers et les patrons, devant M. Sénéchal, adjoint au maire.

Les ouvriers recevront des augmentations à des époques déterminées.

Le travail recommencera repris par les ouvriers dès demain et lundi pour ceux qui n'auraient *pu être avisés hier soir de l'accord intervenu.*

NOUVELLE GRÈVE

A la filature de coton Requillart et Guesnet, rue de Bouvines, où il existe déjà une grève de rattachement, 14 bâcleurs ont cessé hier leur travail. Ces jeunes apprentis, qui déclarent que leur salaire hebdomadaire est de 6 à 7 fr. 50, réclament 8 fr 50.

Chronique Locale

ROUBAIX

Tirage d'obligations

Le 62 tirage des obligations remboursables de l'emprunt contracté par la ville de Roubaix en 1893 pour la création de places publiques, l'acquisition du terrain pour la construction d'un second hôpital à Maufait, et pour l'exécution de divers travaux de voirie, aura lieu à la mairie de Roubaix, à la fin du mois de Janvier 1900.

Ce tirage sera public.

Accidents du travail

— M. Lefebvre Edouard, 20 ans, demeurant rue Saint-Amand, 27, en travaillant dans une des caves de la société : «L'Economie», rue du Tilleul, 222, s'est fortement contusionné le pouce droit.

— M. Vandorpe, Henri, 43 ans et demie, demeurant rue de Croix, 66, au Blanc-Seau, a été brûlé au pied par de la fonte en fusion pendant qu'il travaillait chez M. Besnager, rue de Wasquehal.

— M. Duyck, César, 47 ans, homme de peine, demeurant rue de la Belle d'Or, travaillant chez M. Duyck, César, rue des Fondeurs, s'est fait une contusion dorso-lombaire en levant un châssis en fonte.

— Mme Delbecq, Virginie, piquèrie chez MM. Boulanger et Fréguac, rue de l'Alouette, âgée de 20 ans, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, a été brûlée à la jambe gauche brûlée par de l'eau bouillante.

— M. Carnois Armand, garçon brasseur chez MM. Frodhiere et Lefebvre, brasseurs rue de Lannoy, 214, âgé de 17 ans, demeurant rue Maloujaque, 3, a fait une chute en portant un tonneau de bière, ce qui lui occasionné un lombago.

— Mlle Lampe Elise, étiraguesse chez Mme *Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem*, âgée de 29 ans, demeurant rue Desbonnets, 23, en tombant s'est fait une entorse au pied.

— M. Bettrems François, emballeur chez M. A. Lepoutre, fabricant, 23, rue Saint-Antoine, demeurant rue du Maufait, en coussant une balle de laine s'est enfoncé son aiguille dans le cuisse droite.

— Le 6 décembre, M. Michem Arthur, zingueur, 31 ans, demeurant rue de Dunkerque, rue Dhelium, 17, travaillant dans une maison en construction, boulevard de Beaurepaire, pour le compte de M. Planquart Courier, s'est fait un effort aux reins en levant des feuilles de zinc.

Une chûte malheureuse

Jeudi matin, à dix heures, rue des Parvenus, un ouvrier menuisier, M. J.-B. Stockmans, a fait une chute si malheureuse qu'il s'est fracturé le bras gauche.

Il a été reconduit en voiture chez lui, rue de Lannoy, au Pont-Bouge.

Malade dans une église

Hier matin, des personnes en entrant dans l'église St-Joseph, trouvèrent un homme couché sur les dalles.

C'est homme qui avait vu cette atteint de paralysie est un journalier du nom de Ternet Henri, 49 ans il y a quelque temps le n° 5 de la rue de la Paix.

Dans l'après-midi il a été transporté à l'hôpital.

Inculpé de vol

Hier matin, à huit heures, le service de la sûreté a mis en état d'arrestation sous l'inculpation de vol, le nommé Badar Henri, âgé de 14 ans, sans domicile fixe.

Un voleur pinéé

Hier matin, vers onze heures, un individu habillé avec une certaine élégance, se présentait chez M. Pierre Dupuydauraire, tenant une épicerie-cantonière, 32 rue Voltaire, et demandait à Mme Dupuydauraire de vouloir bien aller lui chercher une voiture à la station la plus proche.

Pendant que la cabaretière, sans méfiance, allait faire la commission, notre jeune homme, sûla droit au tiroir du comptoir et le soulages de son contenu : environ 40 francs de menue monnaie.

En voyant revenir Mme Dupuydauraire, le voleur voulut fuir, mais le vol ayant été découvert aussitôt, la cabaretière cria au voleur, et M. Marinal, débitant de tabac rue Voltaire, se mit à sa poursuite.

En route, le voleur fut arrêté par M. Dézur, agent d'affaires, qui le ramenait à la boutique, le filou lui ayant dit courir après un voleur.

Enfin les agents de garde au Pont-Morel en voyant arriver un homme en courant et avec chapeau et pardessus à la main, l'arrêtèrent et le conduisirent au bureau du 2e arrondissement.

Pendant que l'on a dit le voleur s'appelerait Cless Henri, serait un employé de commerce, âgé de 33 ans, et habiterait à Croix, rue du Trocadero. Il sera conduit à Lille, cet après-midi.

Vol d'une montre

Une montre en nickel a été arrêtée, mercredi, chez M. Henri Vandaplace, 154, rue Frankin. Plainte a été déposée au commissariat du 3e arrondissement. Une enquête est ouverte.

Rue Jouffroy

Par arrêté préfectoral, la rue Jouffroy, section prolongée entre le boulevard de Reims et le chemin vicinal ordinaire n° 9 dit des Trois-Ponts, est classée dans la réseau des voies publiques de la ville de Roubaix.

Le plan des alignements de la dite section de rue sera déposé pendant un mois au secrétariat de la mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 21

LE CLUB des Coquins

Par Alexis BOUVIER

PREMIÈRE PARTIE

Mme Martingale

[illegible] Martingale s'endormit.

XIII

[illegible]

[illegible] Martingale, en grimant de [illegible] tout entier au [illegible] Martingale [illegible] Il regards, et lorsque son regard fut habitué à la lueur de la veilleuse qui éclairait l'autre chambre, il ne fut pas peu dupé de ne voir endormie, et comme se débattant dans un effroux cauchemar au bellé Martingale.

Sa première pensée fut d'appeler... Mais elle se dura d'abord, et elle se mordit ses gonfles ses lèvres minus son visage; il dit même bas :

— Si le verrou de l'autre côté n'était pas fermé?

Il tira celui qui se trouvait de son côté et tourna la clef. La porte s'ouvrit; un frisson de crainte et de désir lui courut par tout le corps. Il s'arrêta tremblant d'émotion, hésitant, prêt à reculer devant le plan qu'il avait conçu en une minute; il trouvait avec raison sa façon d'agir au moins singulière... La belle dormeuse était, en effet, dans une position bien peu occupait son sommeil, car un doux sourire s'étendait sur ses lèvres.

Elle était bien belle ainsi, et le jeune homme, envié et brûlé de fièvre, l'admirait, tremblant.

Martingale avait fait couvrir les oreillers de toile qui lui appartenait, son batiste bordée de dentelles au milieu desquelles son bras blanc, admirable de modèle, inondé de ses cheveux, soulevait la tête ravissante; la couverture, renversée, laissait voir le reste, dont le rose apparaissait dans la transparence de le chemise qui, dépouée, révélait sa gorge admirable de forme et de vérité. Ce tableau, vu à la lueur de la veilleuse, était bien fait pour rendre fou un homme plus raisonnable que Georges Burdin, énervé, ému, épuisé, il se penche, et soulevant doucement la tête de Martingale, l'embrasse.

Celle-ci s'éveillant — en feignant de s'éveiller — saute du lit et voulut crier. Il la reçut dans ses bras tressaillant en sentant en son sein ses doigts, et posant une main sur la bouche, il lui dit d'une voix suppliante :

— Taisez-vous, Mme Martingale... Je suis fou, mais je t'aime!... Alice, je t'aime!...

En disant ces mots, il glissa à ses genoux, l'entre-prant dans ses bras.

Alice, saisie, troublée, lui dit :

— Sortez... sortez... laissez-moi... éloignez-vous!...

Alice, cependant comme pour échapper à l'étreinte de Georges; mais celui-ci, fou de passion, se relève et la prenant nerveusement dans ses bras, la couvrant de baisers, sourd à ses protestations :

— Alice, je t'adore; si tu savais quel amour me brûle, quelle passion me dévore... Je t'aime... Jamais... Je t'ai vue le matin, que je suis fou, mon sang me brûle, je t'aime...

— Oh! c'est mal, monsieur, de forcer une porte pour entrer chez une femme endormie.

— Je t'aime! répète encore Georges dans un baiser.

La veilleuse s'éteignit.

* * *

XIV

LES DERNIERS SERONT LES PREMIERS, LES PREMIERS SERONT LES DERNIERS

Le lendemain, Georges appartenait corps et âme à la belle Martingale. Celle-ci déclarant qu'elle voulait partir le soir même pour Paris, Georges se disposa au départ, prenant à peine le temps de passer à l'hospice, où il apprit qu'effectivement sa mère était morte en mettant au monde une fille qui, placée aux Enfants assistés, avait été assez heureuse pour être recueillie et adoptée, légalement, croyait-on; c'est à Paris seulement qu'il pourrait avoir des renseignements positifs.

On lui dit même qu'on répondait facilement à ces questions parce que quelques jours auparavant un avait dû renseigner sur la même personne, un individu s'étant présenté pour adresser les mêmes questions sur ladite fille Marie-Jeanne Bastin.

Cela l'étonna bien un peu, mais il n'y pensa longuement; son cerveau était plein du souvenir de sa belle maîtresse

Le soir même, Georges et Martingale prenaient coupé et partaient pour Paris, où ils arrivèrent au matin.

Ils se firent conduire au petit hôtel de la rue Byron!

La, seulement, Georges pens